

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 3 JUILLET 2023
À 19h30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL**

Sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-07-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'adopter le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 5 juin 2023

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Rapport de la mairesse

6.2 - Festival des sports motorisés – dons

6.3 - Contrat de service CITAM – renouvellement

6.4 - Réalisation complète de l'objet des règlements

6.5 - Club Ski Beauce - avance de fonds

6.6 - Avis de fin d'emploi - Employé numéro 02-0003

6.7 - Avis de fin d'emploi - Employé numéro 02-0008

7 - VOIRIE ET TRANSPORT

7.1 - Quai de la rue Poulin

7.2 - Demande de permis pour la tenue d'une parade

8 – LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-365 « Abrogation du règlement d'emprunt numéro 143 »

8.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-366 « Abrogation du règlement d'emprunt numéro 2010-222 »

8.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-367 « Abrogation du règlement d'emprunt numéro 2011-230 »

8.4 - Abrogation du règlement 2023-362 Permis et certificats

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 – VARIA

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-07-02

3.1 - Séance ordinaire du 5 juin 2023

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Eve Roy

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

Les conseillers font un suivi des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

5 - ADOPTION DES COMPTES

2023-07-03

5.1 - Compte à payer

À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9118 à 9120 inclus, les dépôts directs numérotés de 1746 à 1785 ainsi que les prélèvements,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 203 324,35 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-07-04

6.1 - Rapport de la mairesse

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU ce qui suit :

- le Rapport de la mairesse sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022 de la Municipalité de Vallée-Jonction, soit approuvé par le Conseil municipal de Vallée-Jonction.
- le Rapport de la mairesse soit publié dans la prochaine parution du journal local

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-05

6.2 - Festival des sports motorisés - dons

CONSIDÉRANT QUE l'excédent des activités du Festival des sports motorisés pour 2022 est de 14 906 \$;

CONSIDÉRANT QUE le solde du surplus affecté au Festival des sports motorisés au 31 décembre 2022 est 34 673 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité du Festival des sports motorisés convient de faire un don de 9 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU ce qui suit :

- Le Festival des sports motorisés verse les sommes suivantes aux activités et aux organismes suivants :
 - Camp de jour : 1 500 \$
 - Club de ski Beauce : 3 000 \$
 - École l'Enfant-Jésus : 1 500 \$
 - Aidons Vallée-Jonction : 1 500 \$
- Ces montants sont pris à même le surplus affecté du Festival des sports motorisés.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-06

6.3 - Contrat de service CITAM - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE CITAM (division CAUCA) offre des services d'alertes et notifications de masse aux différentes villes et municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire renouveler les services d'alertes et notifications de masse offert par CITAM (division CAUCA)

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de CITAM (division CAUCA) en vertu du contrat à être signé, se limite à donner accès et permettre l'utilisation du logiciel d'alertes et notifications de masse à l'intérieur de la Municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer rétroactivement au 1er juin 2023, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, le contrat de service pour le renouvellement du service d'alertes et notifications de masse avec CITAM (division CAUCA). La durée du contrat est de 3 ans à compter du 1er juillet 2023 et le contrat est d'un montant de 1 909.99 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-07

6.4 - Réalisation complète de l'objet des règlements

ATTENDU QUE la Municipalité de Vallée-Jonction a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU ce qui suit :

- QUE la Municipalité de Vallée-Jonction modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :
 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe
 2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe
 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe
- QUE la Municipalité de Vallée-Jonction informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

- QUE la Municipalité de Vallée-Jonction demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.
- QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-08

6.5 - Club Ski Beauce - avance de fonds

CONSIDÉRANT QUE le Club Ski Beauce a informé la Municipalité de Vallée-Jonction qu'ils avaient un manque à gagner

CONSIDÉRANT QUE la réputation du Club Ski Beauce est en jeu face à leurs fournisseurs

CONSIDÉRANT QUE le Club Ski Beauce est déficitaire

CONSIDÉRANT QUE le Club Ski Beauce ne prétend pas pouvoir éventuellement rembourser la Municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon

ET RÉSOLU de faire une avance de fonds d'un montant de 56 090.36 \$ (soit 44 796.26 \$ correspondant au manque à gagner pour terminer l'année et 11 294.10 \$ déjà avancé en mars 2023 pour le paiement des salaires) le tout pris à même les surplus accumulés et les sommes déjà budgété pour le Club Ski Beauce.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-09

6.6 - Avis de fin d'emploi - Employé numéro 02-0003

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim dépose la lettre de démission de l'employé numéro 02-0003.

2023-07-10

6.7 - Avis de fin d'emploi - Employé numéro 02-0008

La directrice général et greffière-trésorière par intérim dépose la lettre de fin d'emploi de l'employé 02-0008.

7 - VOIRIE ET TRANSPORT

2023-07-11

7.1 - Quai de la rue Poulin

CONSIDÉRANT les différents scénarios présentement étudiés concernant l'avenir du quai de la rue Poulin

CONSIDÉRANT QUE l'un des scénarios proposés nécessite des travaux de forages supplémentaires

CONSIDÉRANT QU'un rapport complet de chaque scénario permettra au conseil municipal de choisir le meilleur scénario

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU d'accepter la tenue de deux (2) forages supplémentaires dans le secteur du quai de la rue Poulin qui permettront d'obtenir les informations sur la stratigraphie du plan transversal pris à même la TECQ. Les forages seront réalisés sous la supervision de la firme ÉQIP au coût de 12 141 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-12

7.2 - Demande de permis pour la tenue d'une parade

CONSIDÉRANT QUE le Festival des Sports Motorisés, chapeauté par la Municipalité de Vallée-Jonction, organise une parade qui se déroulera le dimanche 13 août 2023

CONSIDÉRANT QUE la parade empruntera certaines rues municipales ainsi que certaines voies sous juridiction provinciale

CONSIDÉRANT QU'un permis, appuyé d'une résolution, doit être demandée au ministère des Transports (MTQ)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer une demande de permis pour la tenue d'une parade après du ministère des Transports (MTQ).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - LÉGISLATION

**8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-365 «
Abrogation du règlement d'emprunt numéro 143 »**

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé, qu'une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Monsieur Yannick Rodrigue qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2023-365 Abrogation du règlement d'emprunt numéro 143.

2023-07-13

**8.2 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-366 «
Abrogation du règlement d'emprunt numéro 2010-222 »**

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé, qu'une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Madame Marie-Eve Roy qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2023-366 Abrogation du règlement d'emprunt numéro 2010-222.

2023-07-14

**8.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-367 «
Abrogation du règlement d'emprunt numéro 2011-230 »**

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé, qu'une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et qu'une dispense de lecture est également déposée.

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Monsieur Dave Vachon qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement # 2023-367 abrogation du règlement d'emprunt numéro 2011-230.

2023-07-15

8.4 - Abrogation du règlement 2023-362 Permis et certificats

CONSIDÉRANT QU'un vice de procédure a été constaté dans le processus d'adoption du règlement 2023-362 portant sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE le processus sera repris dans son entièreté dans les prochains mois

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'abroger le règlement 2023-362 portant sur les permis et certificats et modifiant le règlement 2007-197 portant également sur les permis et certificats.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2023-07-16

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur les états financiers, les avis de fin d'emploi, les terrains en zone inondable, la reconstruction du garage municipal, la fermeture d'Olymel, le trottoir dans le secteur ouest, le centre de ski et l'utilisation des terrains vacants.

10 - VARIA

2023-07-17

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance. Il est 20 h 26.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale adjointe

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse